



## DÉCHETS

Le nouveau règlement stipule que les usagers sont tenus de participer aux frais de ramassage, d'entreposage et de traitement des déchets.

### Pour les ménages

La taxe annuelle de base est calculée, non plus sur la valeur fiscale des bâtiments, mais sur le volume SIA. Elle est facturée par la Ville de Sion aux propriétaires des bâtiments.

La taxe annuelle de quantité est calculée en fonction de la quantité de déchets produits. Elle est perçue selon le nombre d'occupants du logement. La taxe est facturée par la Ville de Sion à tous les ménages.

### Pour les entreprises et établissements

La taxe annuelle de base est calculée, non plus sur la valeur fiscale des bâtiments, mais sur le volume SIA. Elle est facturée par la Ville de Sion aux propriétaires des bâtiments.

La taxe annuelle de quantité est calculée en fonction de la quantité de déchets produits, sur la base des déclarations de quantité ou, à défaut, selon l'estimation établie d'office en fonction de critères d'analogie, d'échantillonnages ou de pesages. La taxe est facturée par la Ville de Sion à tous les exploitants.

